

Inscription Administrative 2024-2025

La campagne commence le 01 juillet 2024

Veuillez vous conformer au calendrier des inscriptions administratives par formation

ETAPE 1 ➡ selon votre statut, vous devez vous acquitter en ligne de la CVEC sur la plateforme et télécharger l'attestation
<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

ETAPE 2 ➡ selon votre situation :

- **Vous étiez inscrits en 2023-2024 et admis de session 1 ?**
⇒ vous devez donc vous réinscrire [sur l'ENT](#) à onglet [scolarité/réinscription administrative \(IA\)](#). *Les étudiants ajournés à la session 1 doivent attendre la publication des résultats de session 2 pour se réinscrire.*
- **Vous avez candidaté par Parcoursup ou E-candidat : vous avez reçu un avis favorable et avez confirmé ?**
⇒ vous devez suivre le lien qui vous a été fourni dans le mail de confirmation d'avis.
- **Vous êtes admis en 2^{ème} année et issus de PASS/LAS de Nice et Corse ?**
⇒ vous devez déposer votre dossier par e-candidat (le lien vous a été fourni par la scolarité)

APRES AVOIR EFFECTUE VOTRE REINSCRIPTION

ETAPE 3 ➡ [Sur l'ENT](#), dossier étudiant/menu/scolarité/Pièces justificatives pour y déposer les pièces justificatives attendues. Les formulaires vierges accessibles en cliquant sur les liens indiqués dans le libellé de la pièce doivent être impérativement complétés et signés. Ils doivent ensuite être téléchargés par l'intermédiaire du service numérique. **DANS LA MESURE OU VOUS AVEZ PU VOUS INSCRIRE EN LIGNE ET TELECHARGER LES PIECES JUSTIFICATIVES, IL N'EST PAS NECESSAIRE DE PRENDRE RDV EN SCOLARITE. SI UN LIEN VOUS DEMANDE DE PRENDRE RDV, IGNOREZ-LE !**

ETAPE 4 ➡ La scolarité vérifie les pièces justificatives. Votre dossier reste en attente.

ETAPE 5 ➡ Confirmation de l'inscription. Vous recevez un mail et vous pouvez télécharger votre certificat de scolarité.